

A photograph of a clear glass vase containing a plant stem with roots, placed on a windowsill. The background shows a window with horizontal blinds. The text is overlaid on the left side of the image.

Education Citoyenne

Mouvements
antiracistes et dérives
communautaristes



Tout comme le MRAP – Mouvement contre le Racisme et pour l’Amitié des Peuples – en France, le MRAX – Mouvement contre le Racisme, l’Antisémitisme et la Xénophobie – se trouve dans la tourmente et est taxé de verser dans une dérive communautariste, accusés qu’ils sont de servir les intérêts de certains – les musulmans – au détriment de toutes les autres victimes potentielles d’actes racistes.

Tous deux donnent l’impression à de nombreux observateurs que seule leur importe la défense d’un certain islam – le plus radical – voire le prosélytisme musulman. Ils entretiennent une volontaire confusion entre race et religion et pratiquent une espèce d’amalgame qui ferait que tout arabe, tout maghrébin serait automatiquement musulman. Cette confusion entre religion et appartenance ethnique est soutenue par le néologisme « islamophobie », terme qui, selon Caroline Fourest, aurait été amené par Tariq Ramadan dans le but de faire condamner le blasphème et les critiques de l’islam.

De nombreuses prises de position et actions de ces deux associations ayant longtemps œuvré contre le racisme, quel qu’il fût, semblent pouvoir accréditer la thèse d’un repli communautariste musulman.

En France, après que l’association ait soutenu deux jeunes lycéennes qui refusaient d’enlever leur voile et fait campagne pour imposer celui-ci dans les écoles, les militants du MRAP se sont inquiétés de voir défiler leur secrétaire général aux côtés d’un prédicateur aussi contesté que Tariq Ramadan.

Ce même mouvement est accusé de vouloir réintroduire dans le droit français le délit de blasphème – celui-ci n’existe plus depuis la séparation de l’Eglise et de l’Etat. Son président, Mouloud Aounit, déclare d’ailleurs que « la liberté de blasphémer et la liberté d’ouvrir le champ au racisme doit être condamnée avec la plus grande fermeté » et porte plainte contre les journaux France Soir et Charlie Hebdo qui avaient reproduit les caricatures de Mahomet publiées au Danemark.

De plus, il mène des actions avec des courants extrémistes ouvertement anti-israéliens, fait siennes les positions de palestiniens extrémistes parfois ouvertement négationnistes et anti-juifs. Ses détracteurs estiment qu’il a cessé d’être en conformité avec son objet, l’amitié entre les peuples, dès lors qu’il est devenu le défenseur des seuls musulmans.

Le concept d’islamophobie est « un tiers-mondisme primaire qui conduit à tolérer dans les religions dites « des pauvres » ce que l’on ne saurait tolérer des autres religions dit Gérard Kerforn, président de la fédération des Landes du MRAP. Celui-ci ajoute qu’il n’est pas dans la vocation d’une association antiraciste de défendre l’islam ou de redonner confiance en celui-ci. Agir de la sorte revient à en faire une lecture trop communautariste.



En ce qui concerne le MRAX, son président, Radouane Boulhal, est depuis longtemps déjà la cible des critiques tous ceux qui, démocrates convaincus et militants de la 1ère heure, ne se retrouvent plus dans ce mouvement tellement obsédé par l'islamophobie qu'il en oublie toutes les autres causes parmi lesquelles la défense des sans-papiers – desquels il envisage d'exiger qu'ils se fassent membres de l'association pour pouvoir bénéficier de son aide – et la lutte contre les actes à caractère raciste. Ce même président menace de poursuites quiconque ose le critiquer. (Remarque : celles-ci sont généralement déposées devant le Centre pour l'égalité des chances et non devant la justice où elles auraient probablement peu de chances d'aboutir !).

La légitimité du conseil d'administration, de son président et celle du bureau du mouvement est contestée tant par le personnel salarié de l'association que par nombre de ses plus anciens membres et sympathisants qui lui reprochent son manque d'éthique, le déclin du pluralisme, une dérive communautariste et une gestion antidémocratique.¹ Dès 2006, plus de la moitié des employés quittaient l'association, les premières grèves de l'histoire du mouvement avaient lieu, des plaintes pour harcèlement ou menaces étaient déposées.

Anne Morelli, historienne de l'ULB et membre du MRAX s'insurge, depuis longtemps déjà, contre « les prises de position communautaristes » de l'association financée, rappelons-le, par les pouvoirs publics, contre « sa défense systématique de la religion musulmane » et « ses exagérations continuelles d'une soi-disant « islamophobie » menaçante² et de déplorer que les vrais problèmes de racisme soient systématiquement ignorés. Le racisme n'existe plus, seule est reconnue l'islamophobie.

Et ce n'est pas l'assemblée générale extraordinaire de ce 1er décembre 2009 qui risque de changer la situation. Le président, soutenu par son conseil d'administration et par une assemblée générale entièrement sous sa coupe – lui qui ne cesse de brandir l'argument du pluralisme de son association – puisque composée de membres soigneusement sélectionnés, grâce à une opportune modification des statuts, 75 nouveaux membres dont beaucoup sont connus pour leur appartenance à la mouvance la plus radicale de l'islam ont été admis en 2007 – y a été « plébiscité » et conforté dans ses positions.

Nombreux sont les observateurs qui estiment que le MRAX ne peut plus, aujourd'hui, se prévaloir des valeurs et des principes dénués de toute ambiguïté, qui doivent fonder son action et lui permettre de lutter contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie.

Aujourd'hui, plus aucune critique d'un certain islam, celui du terrorisme, de l'obscurantisme, de la haine de l'occident, de l'homophobie, celui qui méprise nos valeurs d'émancipation, de tolé-

1 Carte blanche, in Le Soir du lundi 30 novembre 2009.
2 Lettre au directeur du MRAX.



rance, d'égalité hommes-femmes, ne peut être posée sans qu'elle ne soit immédiatement assimilée à une prétendue islamophobie.

Le conseil des droits de l'homme de l'ONU lui-même tend à instrumentaliser la lutte contre le racisme pour cautionner des limitations inacceptables à la liberté d'expression sous couvert de protection de la liberté religieuse. En considérant que « la diffamation des religions constitue une atteinte grave à la dignité humaine menant à des restrictions de la liberté religieuse et une incitation à la haine religieuse et à la violence », il instaure de facto une hiérarchie entre les droits de l'homme eux-mêmes, la liberté religieuse primant sur toutes les autres et particulièrement sur la liberté d'expression.

Il permet ainsi à certains pays de mettre en cause l'universalité de certains droits de l'homme au nom d'un relativisme culturel : la lutte contre le sexisme, l'homophobie, sont des causes considérées comme purement occidentales - occidentalocentristes même - et comme pouvant ne pas être épousées par tous.

Ces organisations font la part belle à un islamisme radical, celui qui veut empêcher l'intégration des musulmans dans les sociétés occidentales et favoriser leur repli communautaire pour mieux les contrôler, celui qui instrumentalise la mauvaise conscience des Européens et plus généralement des occidentaux, pour obtenir des avantages exorbitants du droit commun. Elles détournent les valeurs de tolérance et d'antiracisme au seul profit d'une communauté.

Après le temps du politiquement correct, voici donc venu celui de l'« islamiquement » correct qui amène les Etats européens, au nom de la culpabilité qu'ils ressentent et d'une faute qu'ils veulent expier - leur passé colonialiste, raciste - à accorder aux mouvances religieuses les plus orthodoxes, des concessions - accommodements pas toujours raisonnables - parfois contraires à leurs propres valeurs fondamentales. Certains pays n'ont d'ailleurs pas hésité à rendre applicables sur leur territoire les dispositions de la charia relatives au droit familial. C'est ainsi que mariage, divorce - voire répudiation - successions, échappent au droit national et à la protection qu'il apporte notamment aux femmes. Des juges estiment même que les châtiments corporels infligés par les hommes à leurs femmes, par les frères à leurs soeurs, ne doivent pas être sanctionnés parce qu'ils sont « culturels ».

De la même manière qu'elle lutte contre les extrémismes politiques et contre toutes les formes de nationalisme, il appartient à la laïcité de combattre les communautarismes et toutes les dérives qui amènent à autoriser un traitement différencié des citoyens. Instaurer une différence de traitement entre les individus en fonction de leur appartenance religieuse peut être assimilé à une forme de racisme. La loi est et doit rester la même pour tous les justiciables d'un même pays, quels qu'ils soient, c'est là une question d'équité et de sécurité juridique. Permettre à chacun de

bénéficier des mêmes protections, des mêmes droits mais aussi d'avoir les mêmes devoirs démontre la légitimité d'une société et son caractère démocratique.





Education citoyenne n°17

Mouvements antiracistes et dérives communautaristes

Texte : Patricia Keimeul

Maquette : Inside

Mise en page : Daniel Leclercq

Une production
e-CEDIL - décembre 2009
Fédération des Amis de la Morale Laïque asbl
ISBN : 978-2-87440-065-0
Dépôt légal : D/2009/3423/8



Av. de Stalingrad 54
1000 bruxelles



02 476 92 83



02 476 94 35



info@cedil.be



www.cedil.be

